

L'an deux mil seize et le mardi trente-et-un mai, à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le vingt-trois mai deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM. BOIS Jean, GUÉRIN Alain, MARIN Daniel, Mme DIONNET Chantal, MM. JOURNAUD Bruno, MATHON Franck, Mme CAILLAUD Véronique, M. TRANCHANT Didier, Mlle BERTRAND Christel, MM. GANGNEUX Michel, WALTER Hervé, Mmes VILLERET Catherine, BARTHOLETTI Bernadette, M. BERLOQUIN Pierre.

Représentée par pouvoir : Mme BARBARIN Micheline a donné pouvoir à M. MATHON Franck.

Mme Chantal DIONNET a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2016.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2016 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée, il est donc adopté à l'unanimité des membres présents puis signé.

(DCM n° 321/2016) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'indisponibilité d'un personnel technique titulaire,

Sur le rapport de Monsieur le maire et **après en avoir délibéré, à l'unanimité** :

➤ **Décide** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade **d'adjoint technique de 2^{ème} classe** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de 6 mois allant du **1^{er} juin 2016 au 30 novembre 2016 inclus**.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures 50.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à **l'échelon 5 de l'échelle 3, indice brut 347, majoré 325** du grade de recrutement ;

➤ **S'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice ;

➤ **Autorise** le maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier ;

➤ **Précise** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 - 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient, à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

(DCM n° 322/2016) Proposition de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renforcement de voirie 2016.

Monsieur le maire présente au conseil municipal une proposition de maîtrise d'œuvre pour la réalisa-

tion des travaux de renforcement de voirie, programme 2016, établie par le bureau d'études B.E.I. (Bureau d'Etudes Infrastructures) de La Croix-en-Touraine.

Il précise que les éléments de cette mission sont les suivants :

- Etudes préliminaires (EP),
- Assistance aux Contrats de Travaux (ACT),
- Direction de l'Exécution des Travaux (DET),
- Aide aux Opérations de Réception (AOR),

et informe que son montant s'élève à 3 550,00 € H.T., soit 4 260,00 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant que la mission de maîtrise d'œuvre proposée est indispensable pour le suivi des travaux à réaliser,

➤ **Accepte** le devis s'élevant à **3 550,00 € H.T.**, soit **4 260,00 € T.T.C.**, établi par le bureau d'études B.E.I. (Bureau d'Etudes Infrastructures) représenté par Monsieur Thierry PELLET, demeurant 62, rue de Chenonceaux 37150 La Croix-en-Touraine ;

➤ **Autorise** le maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération ;

➤ **Dit** que les crédits nécessaires au financement de cette dépense sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016, compte 2315-124.

(DCM n° 323/2016) Travaux de renforcement de voirie 2016. Procédure adaptée.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de travaux de renforcement de voirie pour l'année 2016 et énonce les caractéristiques de ce programme.

Il indique que le coût prévisionnel est estimé à **50 660,00 € H.T.** et précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

Rappelant que, selon l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché, il propose à l'assemblée de l'autoriser à lancer la procédure puis à signer le marché et les avenants éventuels avec le titulaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Autorise** le maire à engager la procédure de passation de ce marché public et de recourir à la procédure adaptée, dans le cadre du projet de travaux de renforcement de voirie pour l'année 2016 ;

➤ **Autorise** le maire à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;

➤ **Dit** que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016, compte 2315-124.

(DCM n° 324/2016) Proposition technique et financière pour le suivi agronomique de l'épandage des boues de la station d'épuration. Année 2016.

Monsieur le maire présente au conseil municipal une proposition technique et financière pour le suivi agronomique de l'épandage des boues de la station d'épuration, établie par le bureau d'études VEILLAUX Environnement de Saint-Avertin.

Il précise que ces prestations seront effectuées au cours de l'année 2016 et qu'un rapport de synthèse sera présenté au plus tard le 31 mars 2017.

Il informe que le coût annuel du suivi s'élève à 1 672,00 € HT, auquel s'ajoute un supplément de 181,00 € HT pour une analyse de sol qui sera effectuée tous les trois ans, puis il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition technique et financière du bureau d'études VEILLAUX Environnement pour le suivi agronomique de l'épandage des boues de la station d'épuration, établie pour l'année 2016 ;
- **S'engage** à inscrire les sommes correspondantes au budget annexe d'assainissement pour l'exercice concerné ;
- **Autorise** le maire à signer ladite proposition.

(DCM n° 325/2016) Achat de la maison située 8, place de l'Eglise.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la maison située 8, place de l'Eglise, cadastrée section BC n° 32, 33 et 34, est à vendre 17 000 €, suite au décès de sa propriétaire, Madame Thérèse LAURENT née THIENNET.

Il sollicite donc l'avis de l'assemblée sur l'opportunité d'acquérir ce bien situé à proximité de la salle des fêtes, qui pourrait éventuellement permettre son agrandissement sur le terrain attenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** d'acquérir au prix de 17 000 €, frais de notaire en sus évalués à 1 300 €, l'immeuble situé 8, place de l'Eglise, cadastré section BC n° 32, 33 et 34, d'une superficie totale de 117 m² ;
- **Autorise** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, au nom et pour le compte de la commune ;
- **Désigne** Maître Valérie ROBLIN-LAUBERTIE, notaire à Preuilley-sur-Claise, pour s'occuper de cette transaction ;
- **S'engage** à inscrire les dépenses résultant de cette acquisition au budget communal, compte 21318.

(DCM n° 326/2016) Location du minibus avec chauffeur à l'Office de Tourisme de la Touraine du Sud.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'Office de Tourisme de la Touraine du Sud a sollicité le prêt du minibus communal pour effectuer des transports, dans le cadre des circuits découverte à destination des touristes, pendant les mois de juillet et août.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** la location du minibus communal avec chauffeur à l'Office de Tourisme de la Touraine du Sud pour les dates suivantes :
 - Mardi 12 juillet 2016,
 - Mardi 26 juillet 2016,
 - Mardi 9 août 2016,
 - Mardi 23 août 2016,
- **Fixe** le tarif de cette location à 1,42 €/km ;

➤ **Charge** le maire de signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Questions et informations diverses.

Projet de déviation de Preuilley-sur-Claise : Le maire informe qu'un certain nombre d'administrés de Bossay-sur-Claise habitant la zone de Chantereine fait part de leur inquiétude concernant un projet de déviation des véhicules lourds par le chemin rural n° 3 et une portion de la route départementale n° 50. Outre le fait que cette déviation ne résoudrait pas le problème du goulot d'étranglement conduisant au pont sur « La Claise », les nuisances provoquées mettraient en péril à la fois la qualité de vie de la zone « Chantereine » et surtout l'environnement calme nécessaire à la maison de retraite « Le Dauphin ». Le conseil municipal pense que cette rumeur ne reflète pas un projet sérieux et souhaite que le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire confirme qu'il travaille sur un projet plus réaliste.

La situation de Preuilley-sur-Claise doit être comparée à celle de La Roche-Posay sur le même trajet. Il est nécessaire qu'une solution analogue soit adoptée à Preuilley-sur-Claise avec une déviation bien pensée qui sauvegarde à la fois le patrimoine, la qualité de circulation et le bien-être des habitants locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures 10.

Récapitulatif de la séance :

- N° 321/2016) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- N° 322/2016) Proposition de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renforcement de voirie 2016.
- N° 323/2016) Travaux de renforcement de voirie 2016. Procédure adaptée.
- N° 324/2016) Proposition technique et financière pour le suivi agronomique de l'épandage des boues de la station d'épuration. Année 2016.
- N° 325/2016) Achat de la maison située 8, place de l'Eglise.
- N° 326/2016) Location du minibus avec chauffeur à l'Office de Tourisme de la Touraine du Sud.